

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 5 avril 2017, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-01-17/B-00042, D08-01-17/B-00043
Propriétaire(s) : George et Barbara Du Pree
Emplacement : 3349 (3325) (3365), promenade Donnelly
Quartier : 21 - Rideau-Goulbourn
Description officielle : partie du lot 11, concession 1
Zonage : RU
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en trois parcelles distinctes en vue de créer deux nouveaux lots aux fins d'aménagement futur.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions et d'une concession de servitude/emprise.

La propriété est illustrée sur un croquis qui accompagne les demandes. Les parcelles distinctes sont représentées ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Adresse municipale
B-00042	72 m (prom. Donnelly)	145 m (irrégulière)	1,0 hectare	3365, prom. Donnelly (vacante)
B-00043	72 m (prom. Donnelly)	115 m (irrégulière)	0,8 hectare	3325, prom. Donnelly (vacante)
Parcelle conservée	128 m (prom. Donnelly)	925 m	23,2 hectares	3349, prom. Donnelly (maison isolée et 3 remises)

Il est proposé d'établir une servitude/emprise de 5,0 mètres de largeur le long de la limite est du terrain disjoint qui sera situé au 3325, promenade Donnelly au bénéfice du terrain conservé.

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux lots qui ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-17/A-00041 et D08-02-17/A-00042) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.

LES DEMANDES indiquent aussi que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.